



## PROCES-VERBAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Pierre BEGHIN, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIGUE, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Olivier CARRE, M. Emmanuel PERRIN, M. Alexandre OUIZILLE.

#### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Michel LE QUILLIEC, M. Karim BOUKHACHBA.

#### ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier ROSIER, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, Mme Bérénice TALL.

---

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>21</b>
<b>Quorum :</b>	<b>11</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>16</b>

---

## Sommaire

<b>25B059 - DEMANDE DE LA VILLE DE THIVERNY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
<b>25B060 - DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
<b>25B061 - CONVENTION ADIE - ORGANISATION DU SALON DES MAINS D'OR 2025 .....</b>	<b>3</b>
<b>25B062 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSIONS D'AGREMENT 2025 - 6 ET 7 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>25B063 – HABITAT PRIVE - POPAC COPROPRIETES - ETUDE PREALABLE - SUBVENTION .....</b>	<b>5</b>
<b>25B064 - PTLCD - RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION (PARTENAIRE-DIFFUSEUR DE DEUX EXPOSITIONS) .....</b>	<b>6</b>

---

Procès-verbal – Bureau communautaire du 17 septembre 2025

<b>25B065 - MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LE RAMASSAGE DE DECHETS EN PORTE-A-PORTE - AVENANT N°1 .....</b>	<b>6</b>
<b>25B066 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BENNES A ORDURES MENAGERES - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC .....</b>	<b>7</b>
<b>25B067 - MISE A DISPOSITION DE LA STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE A L'INERIS DANS LE CADRE D'ESSAIS D'APTITUDES AUX PRELEVEMENTS .....</b>	<b>7</b>
<b>25B068 - DISPOSITIF QU'(ART)IER - CONVENTION RÉSIDENCES-MISSION À DES FINS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE COHÉSION SOCIALE .....</b>	<b>8</b>

---

**25B059 - DEMANDE DE LA VILLE DE THIVERNY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

M. VILLEMMAIN :

*Pour le remplacement et l'amélioration des postes informatiques, le remplacement de la signalisation lumineuse et des feux tricolores et l'installation de rideaux pare soleil dans l'école maternelle.*

*Pas d'opposition ?*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 14 716.39 € à la commune de Thiverny dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
  - Le remplacement et amélioration des postes informatiques d'un montant de 2 550.00 € soit 50% du cout estimé à 5 100.00 €
  - Le remplacement de la signalisation lumineuse et des feux tricolores d'un montant de 10 647.39 € soit 50% du cout estimé à 28 393.04 €
  - L'installation de rideaux pare soleil dans l'école maternelle d'un montant de 1 519.00 € soit 50% du cout estimé à 3 038.00 €.

**25B060 - DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS**

M. VILLEMMAIN :

*Pas d'opposition ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 6 041.00€ à la commune de Cramoisy dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
  - Réfection de la rue de l'église, de la place de la république et du mur du cimetière d'un montant de 6 041.00€ soit 13% du cout total estimé à 46 473.50€

**25B061 - CONVENTION ADIE - ORGANISATION DU SALON DES MAINS D'OR 2025**

M. BESSET :

*« Travailler encore, travailler encore », dit la chanson — la préférée du président.*

*L'ACSO et l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) disposent déjà d'une convention annuelle générale qui couvre plusieurs événements. Le texte qui vous est présenté aujourd'hui constitue un approfondissement : il s'agit d'une convention spécifique au Salon des Mains d'Or 2025. Ce salon s'était déjà tenu en décembre 2024, et le document précise à nouveau la répartition des rôles :*

Procès-verbal – Bureau communautaire du 17 septembre 2025

- *L'ACSO est chargée de la communication et de la mise à disposition des lieux,*
- *L'ADIE assure la recherche et l'accompagnement des entrepreneurs exposants, elle organise également des ateliers de préparation.*

*Il vous est donc demandé d'autoriser le président à signer cette convention.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention relative à l'organisation du Salon des Mains d'Or 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention en annexe et tout document en lien avec cette affaire.

#### **25B062 - OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSIONS D'AGREMENT 2025 - 6 ET 7 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Mme ZRARI :

*Il s'agit de la commission d'agrément du 2 juillet dernier, qui était normalement notre avant-dernière commission. Les dossiers examinés concernaient des travaux d'amélioration de l'habitat dans différentes communes : Thiverny, Villers-Saint-Paul, Rousseloy, Montataire, Creil, Nogent-sur-Oise et Saint-Leu-d'Esserent. Au total, plus de 23 000 euros de subventions ont été attribués. Nous avons également mobilisé la caisse d'avance, d'un montant d'environ 285 000 euros.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :
  - 2 250,00 € à M. CUNIN – 37 rue Jean Jaurès à Thiverny pour le remplacement de la porte d'entrée – deux fenêtres – quatre volets roulants – porte de service – réfection de la toiture avec isolation par l'intérieur – remplacement de la chaudière par une PAC air/eau et pose d'un ballon thermodynamique.
  - 2 250,00 € à M. SEDRANI – 13 rue Mortefontaine à Villers Saint Paul pour le remplacement des fenêtres et porte d'entrée – isolation des murs par l'extérieur – remplacement de la chaudière par une PAC et pose d'un ballon thermodynamique.
  - 2 250,00 € à M. POISOT – 1 bis Chemin des Portes à Rousseloy pour la pose d'un poêle à granule – remplacement de la porte d'entrée, de fenêtres, de volets roulants – pose d'une PAC et d'un ballon thermodynamique – pose d'une VMC hygro B – isolation des murs extérieurs par l'intérieur.
  - 3 250,00 € à M. AIT AARIBA – 25 rue des Déportés à Montataire pour l'isolation des murs par l'extérieur – isolation des combles perdus – pose d'une VMC hygro B – pose d'une PAC et d'un ballon thermodynamique.
  - 3 250,00 € à MME LOUAFI – 42 rue Etienne Dolet à Creil pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries – isolation partielle des murs extérieurs par l'intérieur – pose d'une VMC hygro B – remplacement de la chaudière par une PAC + ECS.

- 5 950,00 € à M. KIBANGOU THOKO ACHARD – 50 Avenue Claude Peroche à Nogent-Sur-Oise pour la réfection de la toiture – remplacement des menuiseries – isolation par l’extérieur – installation d’une VMC – Remplacement de la chaudière gaz par une PAC air/eau avec ECS.
- 690,00 € à Mme DURU CHANTAL – 8 Place De La Mairie à Saint-Leu-D’esserent pour le remplacement de menuiseries (porte d’entrée et une fenêtre avec volet électrique).
- 1 715,46 € à Mme FORTES – 26 Impasse De La Pommeraye à Creil pour la réfection de la salle de bain et des WC – pose d’une main courante.
- 1 022,00 € à M. BENBYHY – 31 Rue Gerard De Nerval à Creil pour la réfection de la salle de bain.
- 1 000,00 € à M. et Mme HAFIDAH DINAR – 7 Résidence Du Lech à Nogent-Sur-Oise dans le cadre de la prime dédiée aux primo-accédants.
- De mettre en œuvre la caisse d’avance pour les demandeurs l’ayant sollicitée :
  - M. CUNIN pour un montant de 37 806,00 €
  - M. SEDRANI pour un montant de 41 150,00 €
  - M. POISOT pour un montant de 43 843,00 €
  - M. AIT AARIBA pour un montant de 44 268,00 €
  - MME LOUAFI pour un montant de 37 343,00 €
  - M. KIBANGOU THOKO ACHARD pour un montant de 59 950,00 €
  - Mme DURU CHANTAL pour un montant de 4 255,00 €
  - Mme FORTES pour un montant de 10 580,46 €
  - M. BENBYHY pour un montant de 6 304,00 €

#### **25B063 – HABITAT PRIVE - POPAC COPROPRIETES - ETUDE PREALABLE - SUBVENTION**

##### Mme ZRARI :

*Concernant l’habitat privé, il s’agit toujours des subventions de l’ANAH.*

*Comme vous le savez, l’ACSO est engagée depuis plusieurs années dans une politique d’amélioration de l’habitat, un programme qui prendra fin en octobre 2025.*

*Afin d’anticiper la suite et de continuer à accompagner les copropriétaires fragiles, nous proposons de lancer une étude pré-opérationnelle portant sur l’ensemble des parcs de copropriété du territoire.*

*Cette étude, d’une durée estimée entre trois et quatre mois, permettra :*

- *de compléter les données existantes,*
- *d’analyser les fragilités des habitants du territoire,*
- *de définir des stratégies d’intervention,*
- *et de préparer une future POPAC en partenariat avec l’ANAH.*

*Le coût total de l’étude est estimé à 48 000 euros TTC, uniquement pour cette phase d’analyse.*

*50 % de ce montant, soit environ 20 000 euros hors taxes, pourront être financés par l’ANAH sous forme de subvention.*

*Il vous est donc proposé de demander cette subvention.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l’unanimité

DECIDE :

- De solliciter les subventions estimées à 20 000 € HT auprès de l’ANAH,
- D’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

**25B064 - PTLCD - RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC LE MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION (PARTENAIRE-DIFFUSEUR DE DEUX EXPOSITIONS)**

Mme DAILLY :

*Il s'agit du renouvellement du partenariat avec le Musée national de l'Histoire de l'Immigration.*

*Ce partenariat concerne deux expositions qui avaient déjà fait l'objet d'une précédente collaboration :*

- *la première, intitulée « Frontières », s'appuie sur les réalités historiques, géographiques, économiques et humaines pour interroger nos représentations de la frontière, de la migration et des migrants.*

*C'est un sujet éminemment important aujourd'hui, qui s'inscrit pleinement dans notre réflexion sur les discriminations.*

- *la seconde exposition, « Sortir des cases », relève davantage de l'univers de la bande dessinée.*

*Le renouvellement de ce partenariat est proposé jusqu'au 1er juin 2030 pour la première exposition, et jusqu'au 1er septembre 2031 pour la seconde.*

*Par ailleurs, un événement majeur s'est tenu ce week-end à la Fête de l'Humanité, autour de ces thématiques : solidarité, représentation du monde et enjeux internationaux.*

*Ce fut un moment fort, qui illustre l'importance de continuer à travailler sur ces questions, notamment contre la haine et les discriminations.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président ou ses représentants à signer la convention type ci-annexée relative à la prolongation des droits de diffusion pour les expositions « Frontières » et « Sortir des cases ».

**25B065 - MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LE RAMASSAGE DE DECHETS EN PORTE-A-PORTE - AVENANT N°1**

Mme ROSE MASSEIN :

*Concernant le ramassage des déchets en porte-à-porte et les besoins en bacs, il s'est finalement avéré que les besoins réels sont plus importants que prévu.*

*Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de bacs.*

*Ainsi, il vous est proposé de valider l'avenant n°1, qui a pour objet d'augmenter le montant maximum des commandes annuelles dans la limite de 10 %, soit 23 000 euros hors taxes supplémentaires par an, par rapport au montant initialement prévu.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°1 au marché public relatif à la « FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LE RAMASSAGE DE DECHETS EN PORTE-A-PORTE » ayant pour objet d'augmenter le montant maximum de commandes annuel dans la limite de 10% soit 23 000 € HT de plus par an portant le montant maximum annuel à 253 000 € HT,

Procès-verbal – Bureau communautaire du 17 septembre 2025

- D'autoriser le président à signer l'avenant et tout document y afférent.

#### **25B066 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BENNES A ORDURES MENAGERES - ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC**

Mme ROSE MASSEIN :

*Il s'agit de l'achat de deux bennes à ordures ménagères :*

- *une première de 26 tonnes, que nous allons acquérir à la suite de sa location, puisque nous l'utilisons déjà actuellement ;*
- *une seconde, plus petite, de 12 tonnes, destinée à faciliter le ramassage des déchets dans les zones difficiles d'accès ou les rues étroites.*

M. VILLEMMAIN :

*S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise **SEMAT** pour sa proposition variante correspondante à l'achat d'un véhicule d'occasion dans le cadre du marché public « FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX BENNES A ORDURES MENAGERES POUR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS » ;
- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise **TERBERG MATEC SAS** pour sa proposition d'achat d'un véhicule neuf dans le cadre du marché public « FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX BENNES A ORDURES MENAGERES POUR LA COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS » ;
- D'autoriser le Président à signer le marché, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

#### **25B067 - MISE A DISPOSITION DE LA STATION D'EPURATION DE MONTATAIRE A L'INERIS DANS LE CADRE D'ESSAIS D'APTITUDES AUX PRELEVEMENTS**

M. GALLIEGUE :

*Il vous est proposé de prolonger de six mois la convention signée avec INERIS et SUEZ, afin de maintenir la mise à disposition de la station d'épuration (STEP) de Montataire, pour y opérer des prélèvements et des analyses.*

M. VILLEMMAIN :

*Avez-vous des questions ou des oppositions ? Je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec l'INERIS et SUEZ pour maintenir la mise à disposition de la station d'épuration de Montataire pour la réalisation d'essais d'aptitude aux prélèvements.

**25B068 - DISPOSITIF QU'(ART)IER - CONVENTION RÉSIDENCES-MISSION À DES FINS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE COHÉSION SOCIALE**

M. MARTIN :

*Il s'agit d'un projet de la DRAC des Hauts-de-France dans le cadre d'une résidence-mission visant à développer l'éducation artistique et culturelle dans les quartiers prioritaires et les zones rurales. Le dispositif, intitulé cette année « Quartier murmure – Monde urbain, monde ruraux », prévoit une résidence d'une durée de trois mois.*

*Celle-ci a pour objectif de renforcer l'éducation et l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire et du site de la Friche-Gournay, en co-construction avec l'ACSO et les partenaires de l'agglomération.*

*Elle offrira aux habitants une expérience culturelle collective, favorisant le lien social.*

*La résidence a été confiée à la compagnie Les Choses de Rien, avec le projet « Inachevé », une création présentée à la Friche-Gournay qui explore et revisite les figures mythologiques féminines.*

*La DRAC des Hauts-de-France prend en charge l'intégralité des rémunérations artistiques, sur la base d'un artiste solo, soit un montant de 18 000 euros.*

*Il est donc proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer la convention avec la compagnie Les Choses de Rien, pour le déploiement des actions dans le cadre du dispositif « Quartier murmure » de la DRAC des Hauts-de-France.*

M. VILLEMMAIN :

*S'il n'y pas d'opposition.*

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer la convention avec la compagnie LES CHOSES DE RIEN pour le déploiement des actions dans le cadre du dispositif QU'(ART)IER de la DRAC Hauts-de-France.



Le Président,  
*Jean-Claude* VILLEMMAIN